



**DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**de la Commune de BÂGÉ-DOMMARTIN**

Département de l'AIN – Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE – Canton de REPLONGES

**Référence : C.C.A.S. 06-2024**

Sur convocation en date du vingt-sept mars deux mille vingt-quatre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Bâgé-Dommartin, s'est réuni en session ordinaire le neuf avril deux mille vingt-quatre, à la Mairie de Bâgé-la-Ville, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Président.

Présents : Monsieur Christian BERNIGAUD, Président  
Madame Isabelle MERONI, Vice-Présidente  
Mesdames Marie-Noële ADOH, Marie-Dominique BUIRET, Mireille CHARDIGNY, Jenny COELHO, Monique LAFAY, Laurence MICHAUD et Marie-Rose RUDE.  
Messieurs Yannick JANNIN, Philippe PAIN, Jean-Claude ROZIER et Monsieur Jean-Claude RUDE

Absent :

Absent excusé : Monsieur Michel MERCIER

Procuration : Monsieur Daniel BUFFY donne pouvoir à Madame Marie-Rose RUDE

Monsieur Philippe PAIN est nommé secrétaire de séance.

Nombre de membres : 15

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

**Objet : Compte de gestion 2023**

Le budget primitif de l'exercice 2023, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer sont consultables au C.C.A.S.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2023,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les comptes ont été régulièrement établis,

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale après avoir délibéré à l'**UNANIMITE** :

- **STATUENT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2023.
- **STATUENT** sur la comptabilité des valeurs inactives,
- **DECLARENT** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré en Mairie,

Le 09 avril 2024

Le Président,

Christian BERNIGAUD



Le secrétaire de séance

Philippe PAIN

Accusé de réception en préfecture  
001-200077238-20240409-2024-06-DE  
Date de télétransmission : 16/04/2024  
Date de réception préfecture : 16/04/2024